



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Michel DION
- Jean-Paul NIVEZ à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 septembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

RAPPORT SUR LE SIVOM CONCARNEAU TREGUNC - ANNEE 2013

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....26

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire indique que le SIVOM Concarneau – Trégunc a deux compétences :

- Le traitement des eaux usées (le SIVOM est propriétaire de la station d'épuration de Kerambretton) ;
- La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (aire du Vuzut).

Monsieur DERVOUT présente le rapport.

Monsieur DUGAST de la Lyonnaise des eaux complète ce rapport en détaillant notamment le bilan technique de la compétence « traitement des eaux usées ».

Monsieur ROBIN fait plusieurs remarques :

- Il s'étonne du volume important collecté par rapport au volume facturé.
- Il souhaite savoir si la capacité de la conduite reliant le poste de Pont Minaouët à la STEP permet d'envisager le raccordement d'abonnés supplémentaires.

Messieurs DUGAST et DERVOUT soulignent que la différence de volumes provient de la part importante des eaux parasites. La canalisation allant de Pont-Minaouët à la STEP mesure 1,6 km pour un diamètre de 200 mm. Le débit maximum est de 140 m³/h. Sans eaux parasites et en été, la canalisation peut supporter des volumes plus importants. La vigilance doit être portée sur les volumes transférés l'hiver, en saison pluvieuse. Le changement de cette canalisation entraînerait de lourds travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140929-DE1423093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2014

Monsieur DION précise que le sujet des STEP a été abordé dans une réunion organisée par le Conseil Général ce jour. Pour 232 communes finistériennes raccordées à l'assainissement collectif, soit 181 STEP, le bilan est très positif. Les STEP sont très performantes (équipements relativement récents et avec de bons rendements).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 24 septembre 2014

LE MAIRE
Olivier BELLEC

